

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 617 fixant la composition de la Commission spéciale recensement chargée du recensement générale des votes pour l'ensemble du territoire de la Côte française des Somalis.

n° 617

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie décret par du 18 juin 1884

Vu la loi du 2 novembre 1945 portant organisation des pouvoirs publics promulguée à la Côte française des Somalis par arrêté n° 1250 du 10 novembre 1945

Vu l'article 3 de la loi susvisée prévoyant l'approbation de la Constitution par voie de référendum : Vu la loi n° 46-756 du 19 avril 19-6 portant organisation de ce référendum

Vu le décret n° 46-772 du 20 avril 1946 réglant les conditions d'application dans les territoires d'outre-mer des articles 12 à 18 de la loi du 19 avril 1946

Vu la circulaire du 29 avril 1946 aux chefs de circonscription administrative au sujet du référendum.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La Commission spéciale de recensement chargée du recensement général des votes pour ensemble du territoire de la Côte française des Somalis est composée comme suit : M. Henric, président du tribunal de 1re instance, président ; M. Roland, lieutenant d'infanterie coloniale (cabinet militaire) membre; M. Tatibouet, vérificateur des douanes. membre; M. Dumas, trésorier de l'Union syndicale, membre; M. Billon (Yves), inspecteur des services administratifs au C. F. E., membre; M. Fara, Société des salines de Dji bouti. membre; M. Banabila, inspecteur du cadre local des P. T. T., membre. Art. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

J. CHALVET.